



Bussy Saint-Georges, le 18 Janvier 2011

Commission Particulière du Débat Public
ARC EXPRESS
28 rue de Londres

75 009 PARIS

SEINE - ET - MARNE

ARRONDISSEMENT DE TORCY

CANTON DE TORCY

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable du Territoire

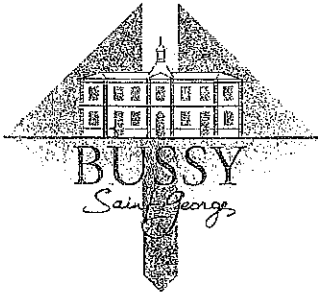
Affaire suivie par : Stéphanie BLIN
Tel : 01.64.66.68.39

Objet : Avis de la commune de Bussy Saint-Georges sur les projets Grand Paris et Arc Express

BORDEREAU D'ENVOI		
DESIGNATION DES DOCUMENTS	NOMBRE	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Délibération N°2011/01/4332 du 8 janvier 2011 émettant l'avis de la commune sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris 	1	Copie à la CPDP Grand Paris

En vous souhaitant bonne réception,

Stéphanie BLIN
Responsable du Pôle Urbanisme Réglementaire,
Planification et Déplacements



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU-08 JANVIER 2011

SEINE - ET - MARNE

ARRONDISSEMENT DE TORCY

CANTON DE TORCY

Délibération n° 2011/01/4332

Date de convocation : 4 janvier 2011

Date d'affichage : 4 janvier 2011

Conseillers :

- ✓ en exercice : 33
- ✓ présents : 24
- ✓ pouvoirs : 2
- ✓ votants : 26

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 4 janvier 2011 n'ayant pu se tenir faute de quorum, nous avons reporté le conseil municipal au 8 janvier 2011 à 9h00.

Le 8 janvier 2011, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil, sur la convocation de Monsieur Hugues RONDEAU, Maire ;

Monsieur Hugues RONDEAU, Maire, propose de voter pour un secrétaire de séance, Monsieur Claude LOUIS se présente.

Après acceptation du conseil à l'unanimité, Monsieur Hugues RONDEAU nomme Monsieur Claude LOUIS secrétaire de séance qui fait l'appel.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hugues RONDEAU, Monsieur Jean-Claude LAMAGNERE, Monsieur Olivier MARTEL, Madame Michèle BUI KHAC, Madame Régine BORIES, Monsieur Claude LOUIS, Monsieur Thierry DELAGE, Madame Isabelle GOUDAL, Madame Kim Chau NGOUANSAVANH, Mademoiselle Lynda AMAMI, Madame Narany AN, Madame Antoinette MONTAIGNE, Monsieur Dominique BIJARD, Monsieur Franco PANIGADA, Monsieur Stéphane BARNIER, Monsieur Eric ZENON, Monsieur Robert MSILI, Madame Nicole BEZOULE, Monsieur Serge BENICHOU, Monsieur Yann DUBOSC, Madame Nabia-PISI, Monsieur Xuan Son KOU, Monsieur Pierre LAFAYE, Madame Christine ARANDA

ETAIENT ABSENTS :

Madame Corinne VAN DER NOOT, pouvoir à Madame Kim Chau NGOUANSAVANH
Madame Marie-Rose COULY
Madame Hélène YU
Madame Pascale LEONELLI, pouvoir à Monsieur Jean-Claude LAMAGNERE
Monsieur Lucien MANGENOT
Madame Yvette RICHARD
Monsieur Aubin Dominique LENGHAT
Madame Monique CHENOT
Monsieur Gwénaél FOURRE

Délibération n° 2011/01/4332

Avis de la commune sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris.

Les débats publics organisés pour le réseau de transport public du Grand Paris, Arc Express et le prolongement d'EOLE à l'Ouest donnent le sentiment que la Seine-et-Marne est la grande oubliée alors que les besoins actuels sont importants, que l'objectif de production de logements fixé au projet de SDRIF pour le département et les besoins de création d'emplois proches des lieux d'habitat ne se verront pas satisfaits par un système de transport radioconcentrique en petite et moyenne couronnes.

Partant du constat que :

1. Arc Express ayant pour vocation d'améliorer la desserte interne de la zone dense du cœur de la métropole de type métro tout en permettant sa densification ;
2. Le réseau du Grand Paris devant assurer des liaisons rapides entre grands pôles régionaux dont la Cité Descartes.

Ces deux opérations ne répondent donc pas aux attentes immédiates des Seine-et-Marnais même si la pertinence d'un métro en petite couronne est avérée. L'ensemble de la Seine et Marne et en particulier l'agglomération de Marne-la-Vallée doit bénéficier d'une amélioration sensible de l'offre de transport.

Il s'agit donc d'accorder la priorité au traitement des dysfonctionnements actuels, de la saturation de lignes et à l'amélioration de la qualité de service sur les réseaux existants (régularité, sécurité, vitesse commerciale,...), et de concevoir un système global au niveau régional associant des lignes omnibus et des lignes express avec des points d'interconnexions, un maillage des réseaux longue distance et de proximité, des rabattements adaptés aux flux actuels et futurs notamment avec les rocade envisagées.

La commune demande à ce que le projet du Grand Paris soit amendé afin de mieux prendre en compte les besoins de la Seine-et-Marne et de Marne-la-Vallée à travers les orientations suivantes :

- ✓ Renforcer la fréquence du RER A sur la branche de Marne-la-Vallée en créant des navettes internes entre Noisy-le-Grand et Chessy ;
- ✓ Soutenir les secteurs en forte croissance démographique pour répondre aux besoins de logements, en aidant financièrement les créations de nouvelles offres en matière de transports publics ;
- ✓ Améliorer les liaisons internes à la Seine-et-Marne en particulier dans les liaisons nord/sud et les liaisons entre les grands pôles départementaux économiques, administratifs, universitaires ;
- ✓ Remettre à plat la tarification par zones concentriques de la carte orange qui ne correspond plus à la réalité des déplacements des Franciliens et aux services multimodaux à venir.

ENTENDU cet exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de réseau de transport public du Grand Paris ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : EMET un avis réservé sur le projet de transport public du Grand Paris.

Document adressé à la
S/Préfecture de Torcy

Le 10/01/2011

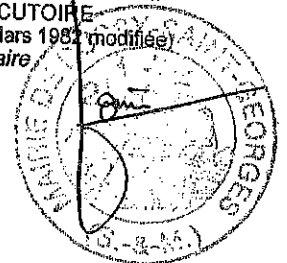
Publié le 12/01/2011

ou notifié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. 2 de la loi du 2 Mars 1982 modifiée)

Le Maire



Pour le Maire suppléant
C. Louis Moiré

Pour extrait conforme

A Bussy-Saint-Georges le 10 janvier 2011

Le Maire,

Hugues RONDEAU

REÇU

11 JAN. 2011

Sous-Préfecture de Torcy
COURRIER